

Projet de société coopérative agréée comme entreprise sociale (en abrégé SC comme ES)

« Graines de Plénitude »

1. Les fondateurs : (issus du capital fixe)

Isabelle van Regemoorter +

Les fondateurs apportent le capital requis pour la constitution de la société.

2. Les coopérants : (issus du capital variable)

2.1. Les coopérants actifs :

Les coopérants actifs travaillent sous statut d'indépendant et sont sous lien contractuel avec la coopérative (convention de collaboration indépendante).

La coopérative permet à des personnes sans emploi (chômeurs de longue durée ou exclus du chômage, ressortissants de CPAS) de pouvoir créer leur propre emploi (être auteur/acteur de leur devenir), en prenant part à un projet de groupe basé sur une coopération multilatérale (via les Institutions, le Service Public Fédéral, les Organisations, ASBL, etc.) tout en mutualisant les moyens, les savoir-faire et compétences de chacun.

Le droit d'entrée pour prendre part au projet en tant que coopérant actif est fixé à 1.000 €.

Cette somme conséquente permet de « tester » l'envie d'entreprendre et la motivation du coopérant à faire aboutir le projet.

L'implication financière est également nécessaire afin de prendre part aux risques et aux enjeux commerciaux et constitue une manière de responsabiliser les actionnaires face aux objectifs fixés.

Le profil des coopérants actifs est le suivant :

- Educateur spécialisé
- Psychologue
- Assistant social
- Apiculteur
- Maraîcher
- Producteur de produits du terroir

- Cuisinier (atelier éducatif et thérapeutique)
- Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire
- Moniteur sportif
- Maître de stage (ex. maçon, jardinier, menuisier, cuisinier, etc) afin d'épauler les jeunes dans l'apprentissage d'un « métier »
- Humaniste
- ...

2.2. Les coopérants investisseurs :

Ce sont des personnes physiques ou des personnes morales qui souhaitent soutenir le projet par le biais :

- d'un financement en échange d'actions et d'avantages éventuels (telles que la possibilité de séjourner gratuitement à la ferme, d'y organiser des incentives, de bénéficier de réductions pour l'achat des produits du terroir etc).
- de dons déductibles fiscalement.

Les coopérants investisseurs fixent librement le montant de leur soutien. La contrepartie offerte par Graines de Plénitude varie selon le type et le montant d'aide apportée.

3. Les activités clés :

- 1) Transformation des produits de la ferme destinés à la vente locale (fromage de chèvre, miel, pain, légumes du potager, ...)
- 2) Divers ateliers de développement personnel par le biais des soins prodigués aux animaux, du contact de la terre, de la cuisine.
- 3) En parallèle, ateliers de communication non violente, de fluidité relationnelle, de méditation, d'artisanat, de permaculture etc.
- 4) Thérapie par la médiation animale
- 5) Organisation de séjours à la ferme pour les enfants/ados provenant de Homes, Institutions d'aide à la jeunesse.
- 6) Organisation de séminaires, stages ouverts à tous.
- 7) Centre de formation pour les jeunes en décrochage scolaire via l'apprentissage d'un métier sur le terrain.

4. Le plan de recherche de fonds :

- Sponsoring
- Crowdfunding
- Donation
- Prêt
- Droit d'entrée complémentaire
- Monnaie d'échange
- Trocs
- Subsidés (reconnaissance de la Communauté française, fédérale et régionale)
- Entrepreneurs « éclairés », investisseurs sensibles au modèle économique basée sur la redistribution des richesses.

Ce que Graines de Plénitude recherche :

- une ferme isolée ou une grange, une étable, un terrain de +/- 5 ha.
- des coopérants, des investisseurs et des mises en relation comme notamment, les coordonnées de fermiers qui souhaitent prendre une retraite bien méritée et qui feraient « don » de certains outils, matériels ou les coordonnées d'entrepreneurs agricoles qui pourraient « prêter main forte » etc.
- une reconnaissance de la Communauté française pour l'obtention de subsidés (accueil petite enfance, jeunes en difficulté, en décrochage scolaire).
- une reconnaissance fédérale et régionale quant à l'entreprise d'insertion socio professionnelle (pour les moniteurs, accompagnateurs).
- des aides financières à la création.
- des entremetteurs pour créer des synergies avec le SAJ, les CPAS, l'ONEM.